

L'hon. M. Winters: J'ai indiqué un prix de ¾c. inférieur au minimum convenu, lequel est de \$1.95½. Mais toutes les classes de blé ne se vendent pas au-dessous du minimum fixé à Genève. Le blé n° 3 du Nord se vend actuellement 2c. au-dessus du nouveau minimum fixé pour cette classe dans le nouvel accord. Sur la côte du Pacifique, la cote de toutes les classes de blé canadien est supérieure aux minimums que prévoit le nouvel accord. A mon avis, il importe de le noter.

On remue mer et monde afin de vendre le plus de blé possible au meilleur prix possible. Cela étant dit, il faut se rappeler que la loi de l'offre et de la demande joue tout autant pour la vente du blé que pour celle d'autres produits, et je n'ai cessé d'informer la Chambre que les prix seraient fixés d'après les exigences du marché, dans les limites de l'écart convenu. Un prix élevé est dénué de sens si le produit ne peut être vendu. Il s'agit d'établir le plus fort prix auquel le blé peut être écoulé. C'est ce que nous faisons actuellement.

La récolte de cette année dans l'hémisphère boréal a dépassé les prévisions; il n'est donc pas étonnant que l'offre ait des répercussions sur les prix. En pareilles circonstances, le nouvel éventail de prix revêt une importance particulière, et il importe, dans l'intérêt public, de s'en tenir à cet éventail de prix.

La concurrence des autres exportateurs est très âpre; les États-Unis, l'Australie et la France cherchent à envahir le marché mondial, et il nous faut affronter cette concurrence. Nous nous réjouissons tous de ce que, heureusement, la récolte canadienne soit bien meilleure que ce que la sécheresse qui sévissait peu avant la moisson ne le laissait prévoir.

Naturellement, le volume de nos ventes de blé au Japon me déçoit. J'ai communiqué avec le ministre japonais intéressé pour tenter de renverser la tendance à la baisse de nos ventes de blé au débouché important qu'est son pays. Si nécessaire, je me propose de demander au ministre de l'Alimentation et de l'Agriculture du Japon de me recevoir sous peu afin de résoudre ce problème. Il y a eu plusieurs échanges sur cette importante question.

J'ai la ferme intention de prendre tous les moyens possibles en vue d'affermir davantage les prix du blé et d'en rendre le commerce conforme à l'éventail de prix convenu à Genève, mais non encore ratifié.

Une fois ratifié, l'accord s'imposera de lui-même. Mais entre-temps et d'ici là seulement, le gouvernement est prêt à combler la différence entre les prix minimums convenus à

Genève—soit, à titre d'exemple, environ \$1.95½ pour le blé n° 1 du Nord emmagasiné à la tête des Lacs—et le prix inférieur à ceux-là de tout blé vendu par la Commission canadienne du blé depuis le 1^{er} août 1967 jusqu'au 1^{er} juillet 1968. (*Applaudissements*) Le nouvel accord doit entrer en vigueur à cette date.

Étant donné les prix régnants et la tendance présentement à la hausse du marché, cette mesure, prévoit-on, ne taxera pas trop le Conseil du Trésor mais contribuera beaucoup, je l'espère, à nous assurer des ventes au meilleur prix possible.

M. Woolliams: Le ministre me permettrait-il de l'interrompre ici?

L'hon. M. Winters: Certainement.

M. Woolliams: Sauf erreur, c'est la première fois que cette annonce est communiquée à la presse par le gouvernement ou même ailleurs.

L'hon. M. Winters: Le 14 septembre à Winnipeg, j'ai dit au séminaire sur le commerce que cette question faisait l'objet d'une étude très minutieuse et qu'à mon avis, les cultivateurs de l'Ouest avaient le droit d'interpréter l'accord de Genève comme je viens de le faire. Je suis maintenant en mesure de l'annoncer officiellement, comme décision gouvernementale.

En terminant, j'aimerais traiter de la situation générale de nos exportations. La position du Canada sur les marchés du monde se maintient ferme. Jusqu'ici, en 1967, comme l'année précédente, le taux de croissance des exportations canadiennes a excédé ceux des autres grands pays commerçants. Cela signifie, en outre, que la participation du Canada au marché mondial a continué de s'étendre.

Au cours des sept premiers mois de 1967, les exportations canadiennes au titre des marchandises ont atteint 6,600 millions de dollars, soit 915 millions ou 16 p. 100 de plus qu'à la même période l'an dernier. Il est manifeste que l'objectif du centenaire en matière d'exportations, qui était de 11 milliards et quart de dollars, sera atteint et dépassé.

M. More: Quel est le chiffre d'augmentation des importations?

L'hon. M. Winters: Les importations ont subi une augmentation très importante, mais heureusement, nos exportations ont augmenté plus rapidement que nos importations, de manière qu'à la date mentionnée, notre balance commerciale était beaucoup plus saine que l'année dernière. (*Applaudissements*)

[M. Woolliams.]